



## Dépistage du cannabis à l'école : position de l'apé-Vaud

Consciente que la consommation de substances illicites chez les jeunes - le cannabis notamment - est un sujet de préoccupation pour l'école et que les conséquences chez les jeunes sont graves,

**l'apé-Vaud invite les directeurs, les enseignants et les parents**

- à **travailler de concert pour éviter de banaliser ces consommations, et**
- à **faire fermement respecter les règles en vigueur.**

**Elle s'oppose toutefois** à l'octroi d'une compétence particulière aux directeurs d'établissement qui leur permettrait de prouver cette consommation par le biais de **tests de dépistage.**

Le Grand Conseil vaudois a adopté, dans le courant du mois de mai une motion du député Jacques-André Haury proposant une modification de la loi scolaire, pour permettre des tests de dépistage du cannabis dans les classes. Il est maintenant du ressort de la Cheffe du DFJC de proposer une mise en application de cette motion.

Soucieuse des dérapages qu'une telle mesure pourrait susciter au sein de l'école, l'apé-Vaud tient à souligner les éléments suivants.

- **Il faut éviter la confusion des rôles.**

Le rôle des parents est d'éduquer leurs enfants, de leur expliquer les règles de la vie en société et de les faire respecter.

L'un des rôles de l'école est de seconder les parents dans leur tâche éducative (notamment par la prévention).

Le rôle de la police est d'établir les preuves d'une infraction à la loi et de la sanctionner.

- **Le cadre doit être clair et cohérent.**

Tous les adultes (parents, enseignants, directeurs) qui entourent nos enfants doivent être cohérents.

- **La sanction doit être la conséquence naturelle de la faute;** le jeune doit être placé devant les conséquences de ses actes.

Quand il y a un soupçon de consommation de substance illicite, de même que si la conduite d'un élève laisse à désirer, l'école doit immédiatement en informer les parents (art. 108 de la loi scolaire) et des mesures concertées doivent être prises.

- **La meilleure prévention se fait par l'exemple, la confiance et le dialogue.**

Il faut à tout prix éviter l'humiliation et la stigmatisation, en particulier chez les adolescents. Cela ne fait qu'aggraver la situation d'un jeune qui, au demeurant, vit déjà un malaise.

Certains parents peuvent se sentir agressés par un dépistage dans le cadre scolaire. Dans ce cas, l'effet de cette mesure risque d'être complètement contreproductif.

- **Et après ?**

D'un point de vue pratique, **qui** (dans l'école) va effectuer ces tests ?

Comment préserver l'intégrité corporelle du jeune lors du test ?

La confidentialité des données sera-t-elle garantie ? Qui traitera les données recueillies ? Où seront consignées ces informations ? Quel impact cela aura-t-il sur la suite du cursus de l'enfant ?

Une fois le test effectué, que fera-t-on du résultat ?

S'il est positif, qui appliquera quelle sanction ?

Quelle prise en charge va-t-on envisager ? Quel suivi donnera-t-on à la situation du jeune ?

La fiabilité de ces tests est très contestée et il est aisé d'en influencer les résultats...

D'autre part, que fera-t-on des « faux positifs » ?

En conclusion, le **DIALOGUE** et la communication sont primordiaux. Les programmes de prévention doivent être repensés dans ce sens. Nos enfants passent la moitié de leur temps dans l'école et hors du milieu familial. Il est impossible d'être au courant de tout ce qu'ils font et avec qui. C'est pour cela qu'il existe des règles de vie en société, et il est de la responsabilité de **tous** les adultes de les faire respecter.

Pour toutes informations complémentaires :

Barbara de Kerchove, Présidente,

[presidence@ape-vaud.ch](mailto:presidence@ape-vaud.ch), Tel : 079 542 75 76

Lausanne, juillet 2008